



ANNEXE N°2
Annexe Financière du District
Saison 2020/2021

Le Comité Directeur fixe chaque année le montant des amendes prévues dans les Règlements Généraux du District des Hauts-de-Seine de Football

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation d'un tournoi (Libre - Futsal)	38,00 €
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de communication et animations	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● Avertissement pour non-envoi feuille de match papier sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions suivant le match	/
● Non-envoi feuille de match papier à la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Non-envoi feuille de match papier à la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème mercredi suivant le match)	100,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €

<u>Licences / Qualification</u>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.	50,00 €
● Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<u>Terrains</u>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<u>Suspension de terrain ferme</u>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves	43,50 €
● Evocations	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
● Appels réglementaire	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<u>Présence club</u>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<u>Forfaits</u>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	90,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait coupes</u>	
<u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €

DISCIPLINES

<i>Ouverture du dossier disciplinaire</i>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● Avertissement pour non-envoi de la feuille de plateau en Foot éducatif <u>jusqu'au mercredi suivant le plateau</u>	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif à la <u>1^{ère} réclamation</u> sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif à la <u>2^{ème} réclamation</u> sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	100,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

<i>Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)</i>	
● Dès la 1 ^{ère} infraction	15,00 €
● Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €
<i>Absence non justifiée aux matchs</i>	
● Dès la 1 ^{ère} infraction	40,00 €
● Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €
<i>Absence non justifiée aux convocations devant les commissions</i>	
● Dès la 1 ^{ère} absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
<i>Absence de rapports</i>	
● Le rapport <u>n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant</u> la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	46,00 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	30,00 €
● Pour les matchs de U16	25,00 €
● Pour les matchs de U14	20,00 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	46,00 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	15,00 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	46,00 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	15,00 €
● Pour les matchs de U16 - U14	15,00 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	46,00 €
● Officiel se déplaçant au-delà de 50km:	52,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage	95,00 €
● Contrôle du Gymnase	70,00 €